



Les aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Karine Bonacina

**Directrice de la délégation de Montpellier
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**



RENDRE LES VILLES PERMÉABLES

Une solution pour désengorger les réseaux

12 oct. 2021
GRUISSAN



Désimperméabiliser pour répondre aux enjeux de notre bassin Gard Côtier Ouest

- Débordements de réseaux unitaires
- Concentrations en polluants par le réseau pluvial
- Pollutions de milieux fragiles : cours d'eau, lagunes, mer

23 collectivités avec déversoirs
d'orage débordant plus de 20
jours par an sur le territoire



Désimperméabiliser pour répondre aux enjeux notre bassin Gard Côtier Ouest

- Inondations par ruissellements
- Réduction recharge des nappes
- Nature en ville
- Ilots chaleur



UNE VILLE IMPERMÉABLE

UNE CHALEUR INSUPPORTABLE
DES NAPPES À SEC

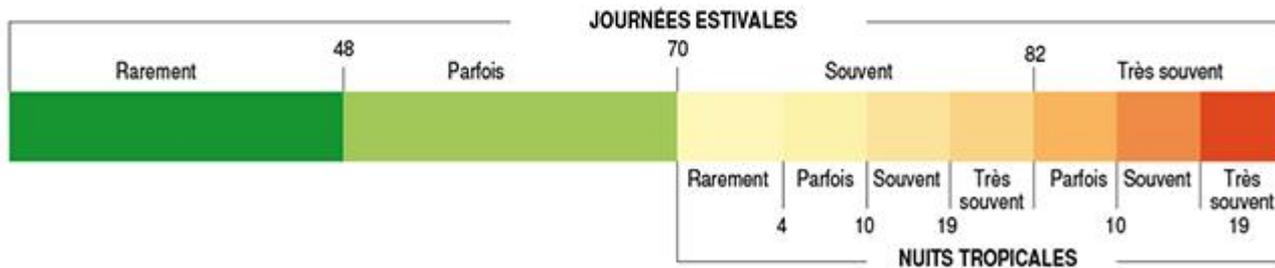
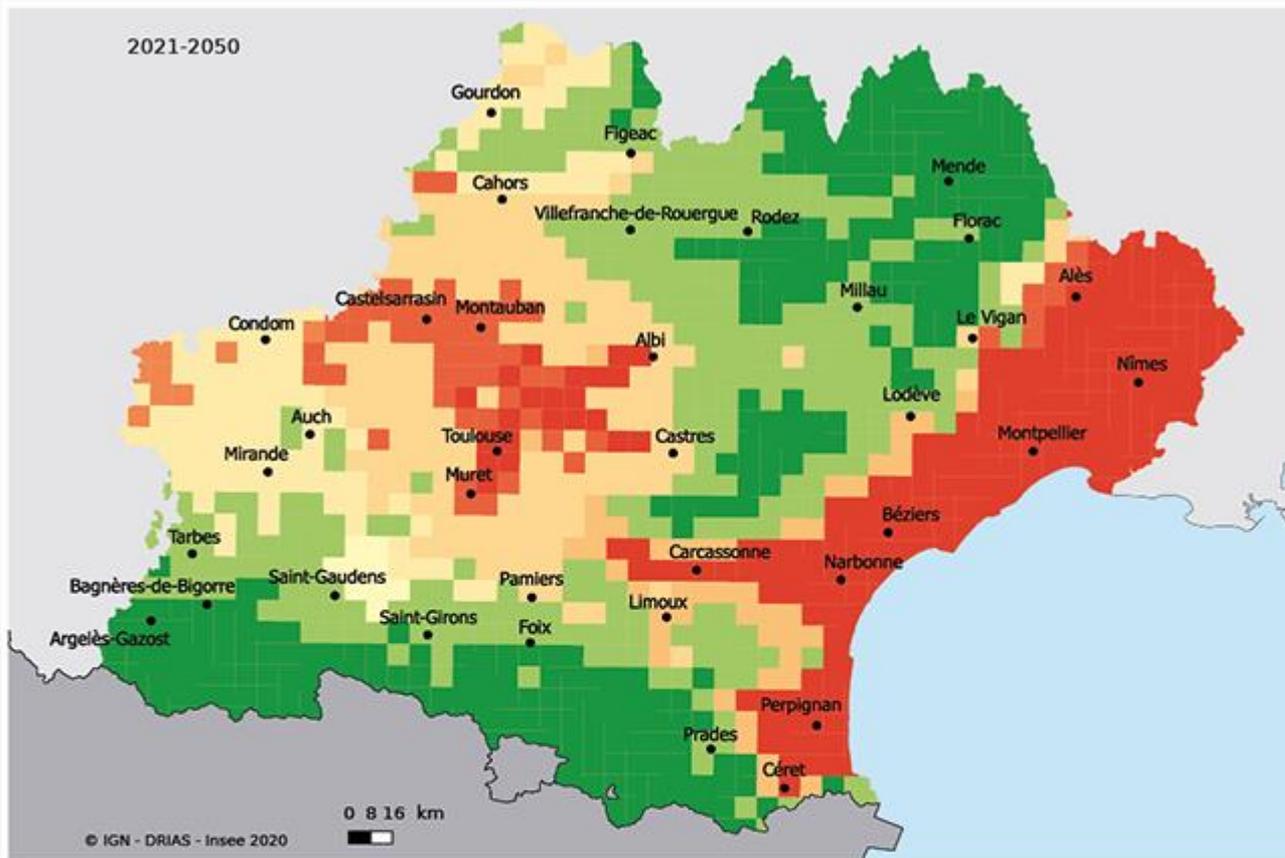


ÎLOT DE
CHALEUR



Jusqu'à 15°C
de plus par rapport
à un jardin ombragé

Zones de fréquence des fortes chaleurs (journées d'été et nuits tropicales) en Occitanie, pour la période 2021-2050



Lecture : à l'horizon 2021-2050, l'ensemble du littoral méditerranéen connaîtrait plus de 82 journées estivales et plus de 19 nuits tropicales par an.

Champ : scénario RCP 8.5, fréquences médianes

Source : Service climatique DRIAS, Météo-France, simulations Euro-Cordex

Désimperméabiliser pour répondre aux enjeux notre bassin Gard Côtier Ouest

→ Ilots chaleur (Source : APUR)

Différences de températures de surfaces d'une série de matériaux en fin de journée, au square St-Jacques et la rue de Rivoli (Paris 4^e)

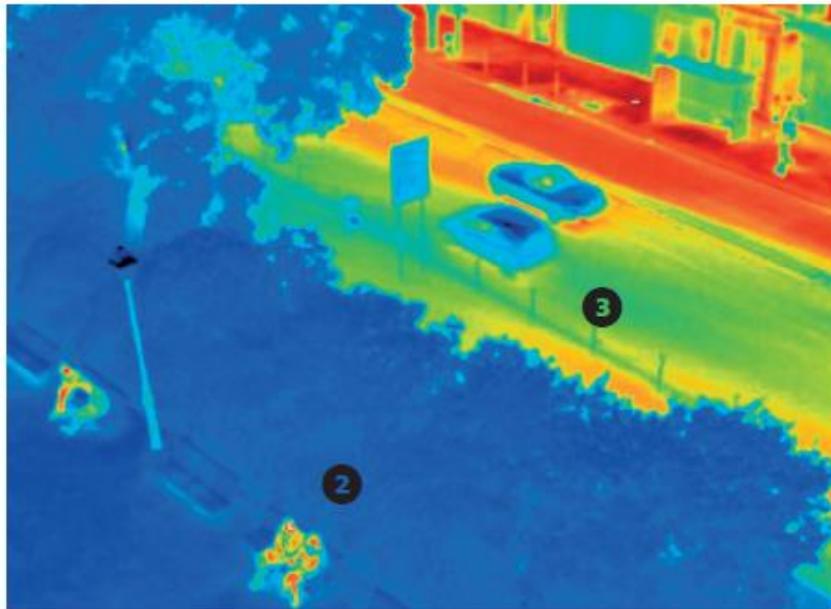


1 Stabilisé (22 °C)

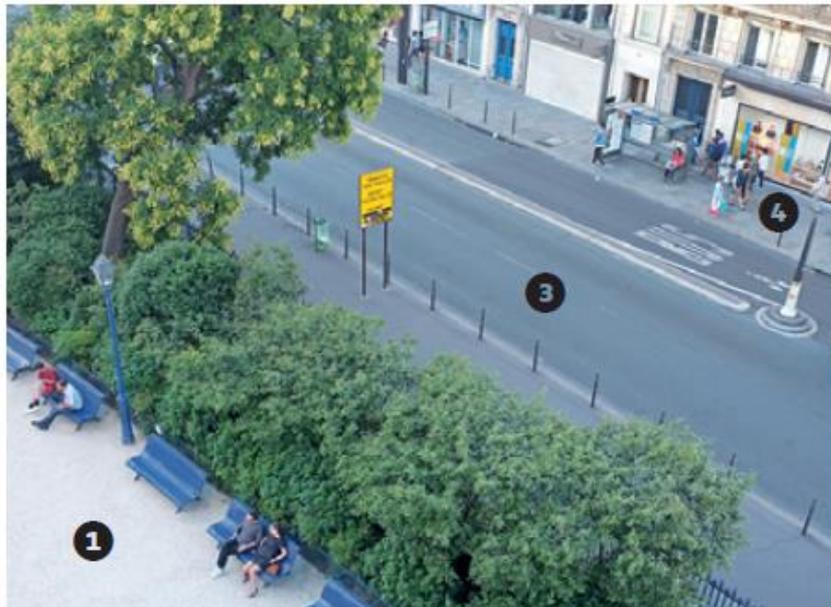
2 arbres (22,5 °C)

3 chaussée en bitume (27 °C)

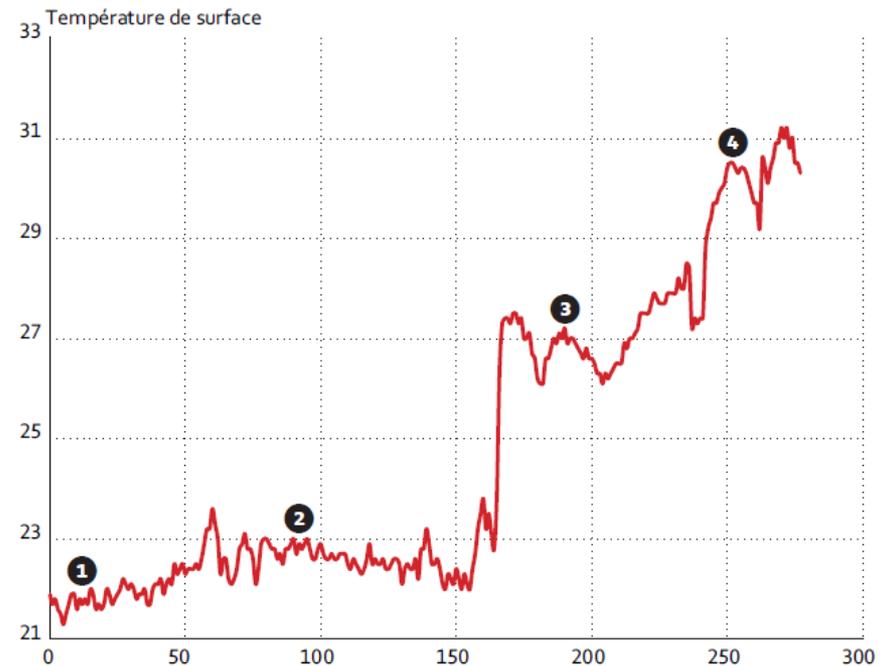
4 trottoir granit (32 °C)



© Apur



© Apur



Favoriser l'infiltration ou
réutilisation de l'eau de
pluie là où elle tombe

Favoriser une gestion à la source
Sortir du « tout tuyau »



Objectif Programme agence : déconnecter 400 ha de surface active sur le bassin Rhône-Méditerranée d'ici 2024

=> 116 ha financés



Modalités d'aides financières

Sont éligibles tous les projets qui permettent de **déconnecter** les eaux pluviales des réseaux d'assainissement existants (unitaires ou pluviaux) pour **infiltration** ou **réutilisation**

Exemples de travaux aidés : noues d'infiltration, jardins de pluie, toitures végétalisées stockantes, tranchées drainantes,...

➤ **Priorité à la déconnexion sur les réseaux unitaires**

Les dépenses éligibles :

- **Études : zonages pluviaux, schémas directeurs, études hydrauliques et géotechniques, dimensionnement des ouvrages,...**
- **Travaux : terrassements, équipements, végétalisation nécessaire à la déconnexion**
- **Animation transversale au sein des collectivités compétentes**



Modalités d'aides financières

Taux d'aide maximal :

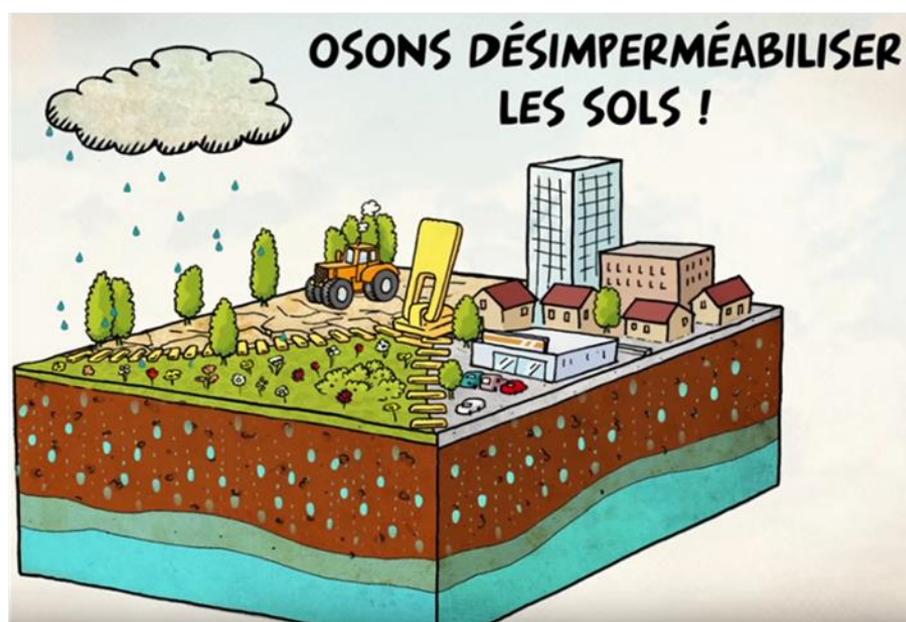
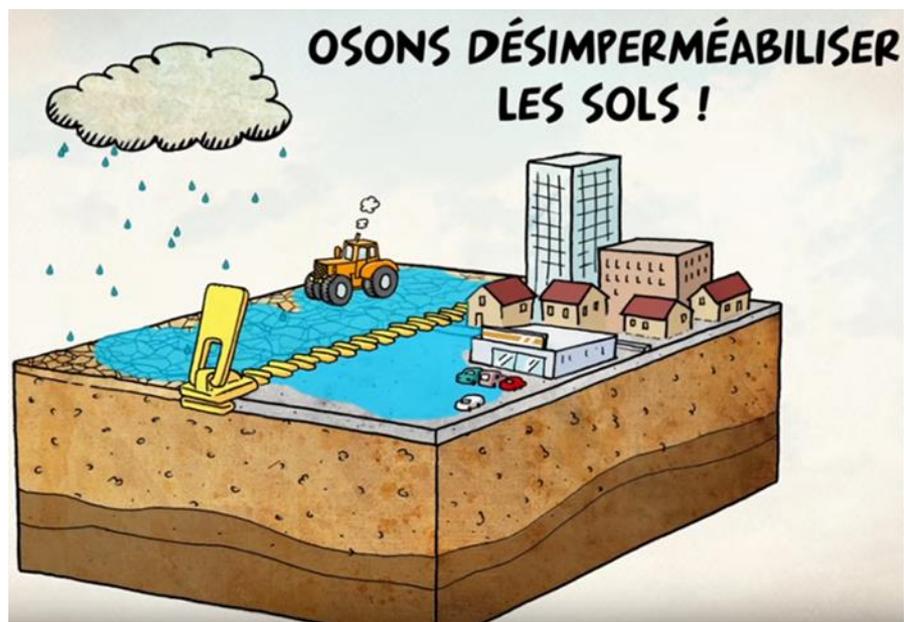
- **Pour les collectivités : 50%**
peut être porté à **70%** dans le cadre de contrat,
- **Pour les entreprises : 40% pour les grandes entreprises, +10% PME, +20% TPE**
- **Plafonnement à 40 € HT/m2 déconnectés**

Aides réservées aux surfaces aujourd'hui imperméables et raccordées aux réseaux

Pour déposer une demande d'aide

En ligne sur le site de l'agence

<https://aides.eaurmc.fr>



Boite à outils digitale